
Plaidoyer pour l'adhésion à l'Union européenne

Entretien avec

Nihat Akyol

Directeur général pour les affaires de l'Union européenne au ministère turc des Affaires étrangères, M. Nihat Akyol expose les raisons pour lesquelles la Turquie devrait adhérer à l'Union européenne.

– De nombreux dirigeants politiques européens estiment que la Turquie n'a pas sa place au sein de l'Union européenne car son identité est beaucoup plus complexe et plus riche que simplement européenne. Qu'en pensez-vous?

Nous entendons en effet certains hommes politiques prétendre que la Turquie devrait être exclue de la construction européenne pour la simple raison qu'elle appartient à une culture différente. Plusieurs autres, par contre, défendent le point de vue selon lequel cette différence de culture est justement la raison principale pour laquelle la Turquie devrait adhérer à l'Union européenne et ainsi enrichir la diversité culturelle sur laquelle l'Union est fondée.

Parmi les valeurs représentées par l'Europe, il n'y a pas de place pour une discrimination fondée sur la religion. Une telle attitude dans le projet de construction de la "nouvelle Europe" serait un anachronisme absurde au seuil du XXIème siècle. L'une des leçons les plus douloureuses du XXème siècle, n'est-elle pas la tragédie causée par la discrimination ethnique, religieuse et raciale? La Bosnie n'est-elle pas le dernier exemple malheureux de cette dérive?

Les politiques actuelles devraient rapprocher nos peuples, et non les éloigner. C'est un des plus grands défis des hommes d'Etat de la "nouvelle Europe". Nous devons tous, politiciens, leaders religieux et hommes d'affaires, et toute les voix de la société civile, dénoncer la rhétorique du racisme, de la xénophobie et de la discrimination.

Automne 1997

En ce qui nous concerne, notre situation géographique nous a permis, tout au long de l'Histoire, d'être un pont entre l'Occident et l'Orient, et un point de rencontre pour de nombreuses civilisations. Notre adhésion à l'Union européenne ne profitera pas seulement à la Turquie mais aussi à l'Union européenne et apportera de précieuses contributions à la stabilité et à la paix en Europe. L'adhésion permettra en effet, non seulement de répandre les valeurs européennes dans la région, mais jouera aussi un rôle de catalyseur qui facilitera l'établissement et la poursuite des relations de l'Europe avec les pays de la région.

L'adhésion de la Turquie sera la preuve que les diversités culturelles peuvent s'épanouir ensemble, que l'Islam et la modernité peuvent être compatibles. Par ailleurs, elle empêchera le développement du différend islamo-chrétien qui semble pour certains destiné à se substituer au conflit Est-Ouest avec l'effondrement du bloc de l'Est. En d'autres termes, il s'agit d'un projet de paix.

Finalement, je voudrais attirer votre attention sur les réticences de certains milieux européens à l'égard de l'identité européenne de la Turquie qui se trouvent démenties par les décisions officielles. Alors qu'au mois de mars dernier une déclaration malheureuse suite à une réunion de leaders des partis chrétiens-démocrates européens a choqué à cet égard l'opinion publique tant turque et qu'européenne, celle-ci a été démentie aussitôt par une déclaration des ministres des Affaires étrangères, réunis les 15 et 16 mars à Apeldoorn. Les ministres ont souligné d'une façon équivoque l'éligibilité de la Turquie à l'Union européenne comme membre à part entière. Cette déclaration a été largement soutenue par la grande majorité du Parlement européen qui représente comme vous le savez la conscience populaire du mouvement européen.

— Pourquoi la Turquie veut-elle avec tant d'obstination entrer dans l'Union européenne?

Depuis la fondation de la République, la Turquie a poursuivi avec détermination sa vocation occidentale. Elle a adopté les valeurs universelles représentées par l'Europe, c'est-à-dire la démocratie participative, le pluralisme, les droits de l'homme, la laïcité, la liberté d'opinion, de conscience et d'entreprise et elle a fourni l'exemple unique et réussi de la possibilité de faire vivre ces valeurs dans une société musulmane.

Ainsi, la Turquie a pris sa place au sein de toutes les principales organisations occidentales. Elle a été l'un des fondateurs du Conseil de l'Europe, et a rejoint l'OTAN, participant de manière active à tous les travaux relatifs au développement et à la défense de nos valeurs communes.

Elle a manifesté, dès le début et même avant certains Etats membres actuels, un grand intérêt au processus d'intégration économique en Europe, devenue l'Union européenne. Dans ce contexte, la Turquie a établi des liens avec la CEE de l'époque, peu après sa création. Les

négociations se sont conclues par l'Accord d'association d'Ankara de 1963, qui est la base juridique de nos relations actuelles et qui a fixé comme objectif final, l'adhésion à part entière de la Turquie à l'Union européenne. Dès lors, cet objectif a été confirmé à plusieurs occasions, y compris dans la décision relative à l'établissement de l'Union douanière.

Par conséquent, l'adhésion à l'Union européenne sera l'aboutissement naturel de l'option stratégique du peuple turc allant dans le sens de la modernité et de la contemporanéité. Nous sommes convaincus que la meilleure voie pour atteindre nos dits objectifs passe par notre adhésion à l'Union européenne. Bien entendu, ce processus s'avérera certainement difficile. L'achèvement de l'harmonisation requise, ainsi que la mise en vigueur de l'acquis communautaire, nécessiteront pour nous de sérieux efforts et sacrifices. En fait, la Turquie est déjà en train de les réaliser et l'union douanière en est la principale illustration. Notre niveau d'harmonisation est plus avancé que celui de tous les autres pays candidats. En effet, la Turquie a entamé ses efforts d'harmonisation en 1987, alors que la plupart de ces pays vivaient sous le régime communiste et que d'autres n'existaient même pas.

Le nouveau gouvernement turc, tout comme le précédent, poursuivra avec énergie la politique traditionnelle de la Turquie visant à réaliser dans les meilleurs délais l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Cependant, je me sens dans l'obligation de commenter le mot "obstination" que vous avez introduit dans votre question. Si l'objectif à terme de la Turquie reste bien l'adhésion, il est clair que celle-ci ne pourrait être possible qu'avec le concours de nos partenaires européens. Malheureusement, les dernières recommandations de la Commission européenne concernant le présent élargissement sont discriminatoires à notre égard. Si ces propositions étaient approuvées par les Etats membres à la fin de cette année, nous connaîtrions une situation contradictoire d'un pays jugé "éligible" mais empêché de faire partie d'une stratégie de pré-accession dite renforcée dont profiteraient les autres Etats candidats. En somme, l'Union européenne demanderait à la Turquie de préparer cette adhésion en solitaire. Cette approche n'est certainement pas compatible avec la solidarité et la cohésion que requiert un tel projet.

Nous nous approchons donc de l'heure de vérité. Ce serait vraiment difficile pour n'importe quel gouvernement en Turquie de défendre l'idéal européen si les seuls sacrifices à cet égard devraient être assumés unilatéralement par la Turquie. C'est pourquoi, si le cours des choses n'était pas modifié, le dis avec regret que la Turquie perdrait son enthousiasme.

— Comment jugez-vous l'insistance du Parlement européen à défendre les droits de l'homme en Turquie, quitte à bloquer l'assistance financière européenne?

Le Parlement européen est l'institution qui incarne les valeurs et idéaux sur lesquels l'Union européenne se trouve fondée. Ainsi, il est tout à fait normal que le Parlement européen se fasse un devoir de

défendre le respect de ces valeurs et idéaux avec une vigueur particulière. Que le Parlement européen ait toujours manifesté une très grande sensibilité à l'égard de la démocratie et les droits de l'homme en Turquie pourrait être expliqué par la vocation européenne de la Turquie et sa perspective d'adhésion à l'Union. Et nous ne pouvons que nous en réjouir pour autant que cette sensibilité se traduise en actes qui tendent à encourager le processus démocratique dans notre pays. Toutefois, le Parlement européen ne devrait pas recourir à des moyens de pression qui ne peuvent servir les objectifs qu'il recherche. L'assistance financière européenne est destinée à alléger le fardeau imposé par les efforts d'adaptation structurelle nécessaire pour faire face à la concurrence que l'union douanière a entraînée. En d'autres termes, le Parlement européen doit prendre conscience que ce sont principalement les petites et moyennes entreprises qui pâtissent de son blocage actuel de l'assistance financière à la Turquie.

– Quels pays européens manifestent aujourd'hui la plus grande compréhension à l'égard de la Turquie? La France? L'Allemagne? La Grande-Bretagne?

Nous nous félicitons du soutien que la France nous accorde dans nos efforts visant à réaliser notre objectif final dans nos relations avec l'Union européenne. En effet, la France soutient la vocation européenne de la Turquie à devenir membre à part entière et notre demande concernant l'application de critères identiques à tous les pays candidats. La France nous soutient également concernant la participation de la Turquie à la Conférence européenne qui réunira au début 1998 les quinze et les pays qui sont formellement candidats au dit élargissement.

Dans ce contexte, le Président de la République Jacques Chirac agit en tant que leader parmi nos amis européens qui nous soutiennent dans cette voie et qui militent pour l'ancrage européen de la Turquie. Le soutien explicite du gouvernement français est en effet visible derrière les développements positifs dans nos relations avec l'Union européenne. Il est naturel que des blocs de solidarité se forment dans un processus où l'Union européenne va s'élargir à 25 membres ou plus. La Turquie profite également depuis un certain temps, du soutien des membres méditerranéens de l'Union européenne. Il ne fait pas de doute que dans ce cadre, la France occupe une position toute particulière.

– Quel bilan dressez-vous de l'union douanière entre la Turquie et l'Union européenne?

L'union douanière entre la Turquie et l'Union européenne a été achevée il y a à peine 18 mois. Il est donc beaucoup trop tôt pour en dresser un bilan définitif. Cela dit, il est clair qu'elle a conduit à une forte augmentation du déficit commercial entre la Turquie et l'Union européenne, qui est passé de 6 à 11 milliards de dollars pendant la première année qui a suivi l'achèvement de l'union douanière. Ce résultat

n'est pas surprenant étant donné que dans les mois qui ont précédé l'union douanière, la Turquie a réduit très rapidement la protection tarifaire dont jouissait son industrie. D'autre part, l'union douanière a été achevée à un moment où la plupart des économies des pays européens qui constituent nos marchés principaux traversaient une période de faible croissance et leurs importations n'ont donc pas beaucoup augmenté. En revanche, notre taux de croissance a été de 7,8% en 1996, ce qui a inévitablement mené à une forte augmentation des importations. Toutefois, cette tendance s'est apparemment inversée dans le courant de l'année 1997 car les chiffres du commerce extérieur pour les derniers mois indiquent que nos exportations vers l'Union augmentent plus rapidement que nos importations.

Avec l'achèvement de l'union douanière, l'économie turque a prouvé qu'elle pouvait résister à la concurrence provenant des pays membres de l'Union européenne. Nous en tirons la conclusion que la Turquie est en très bonne position pour remplir les obligations que doivent assumer tous les Etats membres de l'Union européenne et que notre adhésion ne peut être empêchée par des arguments d'ordre économique. Cette thèse a d'ailleurs été reprise par la Commission européenne qui reconnaît dans son document sur l'élargissement dénommé "Agenda 2000" que l'économie turque est en mesure de relever le défi de la concurrence et d'absorber l'acquis communautaire.

– Comment réduire le déficit de la balance commerciale de la Turquie envers l'Union européenne? Est-il possible de renégocier certaines clauses de l'union douanière?

Comme je l'ai indiqué en réponse à la question précédente, nous nous attendons à ce que notre déficit commercial avec l'Union de résorbe, tout au moins partiellement, dans les mois à venir. D'autre part, la composition même de nos importations en 1996 qui étaient constituées en majeure partie de produits intermédiaires et de base servant d'intrants à notre industrie, conduit à une forte augmentation de notre production industrielle et donc de nos exportations.

Evidemment, l'union douanière est un lien dynamique et non statique. Le texte de la déclaration du Conseil d'Association relatif à l'union douanière contient des clauses évolutives qui reflètent d'ailleurs la nature graduelle et progressive du fonctionnement de l'association décrite dans l'Accord d'Ankara et son protocole additionnel. L'union douanière, tout comme les autres volets de nos relations avec l'Union, nécessite donc des améliorations constantes sur lesquelles nous travaillons d'ailleurs de commun accord avec la Commission européenne. Il ne s'agit donc pas de renégocier telle ou telle disposition de l'union douanière mais d'en améliorer le fonctionnement dans les domaines tels que les mesures antidumping, le trafic de perfectionnement passif, le cumul d'origine. Nous attendons de ce processus qu'il conduise à l'élimination des dernières barrières qui subsistent dans notre commerce avec l'Union

européenne, et donc à une augmentation de nos exportations vers les pays qui constituent celle-ci.

D'autre part, je voudrais vous rappeler que les décisions du Conseil d'Association du 6 mars 1995 concernant l'achèvement de l'union douanière entre les deux parties reposent sur une stratégie basée sur trois piliers. Si l'union douanière est bien l'axe principal de notre coopération, les deux parties se sont engagées avec cet accord à soutenir cette entreprise à l'aide d'une coopération institutionnelle et d'une coopération financière afin de générer une coopération économique ambitieuse dans divers secteurs de l'économie. Alors que la Turquie a accompli ses obligations liées à l'union douanière, malheureusement, l'Union européenne a failli dans l'exécution de ses propres obligations liées aux deux derniers piliers. Dans ce sens, notre gouvernement veillera à rééquilibrer cette situation qui n'est pas acceptable pour nous.

– L'union douanière a-t-elle permis une modernisation de l'économie turque?

L'union douanière n'a pas pour seul objectif d'abolir les droits de douane entre les deux parties et d'appliquer la même protection aux importations provenant des pays tiers. Son but principal est d'assurer la libre circulation des marchandises dans les territoires respectifs de l'Union européenne et de la Turquie.

Afin que les produits turcs puissent bénéficier de la libre circulation dans l'Union européenne, l'industrie turque devra s'adapter aux normes communautaires, et donc améliorer la qualité de sa production, pour le plus grand avantage du consommateur.

Par ailleurs, la concurrence provenant de l'Union européenne suite à l'abolition de la protection tarifaire dont jouissait notre industrie a constitué un défi additionnel pour l'économie turque. Afin de faire face à ce défi, notre économie se réorganise de manière à optimiser ses frais de production, transport, commercialisation, etc. Il convient également de souligner encore une fois que notre économie a pu résister à la concurrence européenne bien que le paquet de coopération financière promis par l'Union européenne en tant qu'élément essentiel de l'union douanière ne se soit pas matérialisé.

A la lumière de ces développements, je crois que nous sommes en mesure de dire qu'en effet, l'union douanière joue un rôle important dans le processus de modernisation et d'intégration de la Turquie à l'économie mondiale. Il est clair que les efforts déployés tant par l'industrie que par l'Etat lui-même seraient plus fructueux encore, si les mesures de soutien qui nous ont été promises par la Communauté pouvaient être mises en vigueur.

*Entretien conduit par
Jean-Christophe Ploquin*